Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20261106-2026060008-DE

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2026

Le jeudi 5 novembre 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, Maire.

Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Date de la convocation :
28 octobre 2026

Présents : Jean-Yves VILLALON, Hervé OLDANI, Noémie EVRARD, David BOULAY, Dominique MONNIER, Catherine MOREL, Samuel ESNAULT, Floriane RIVAY, Mélanie COLIN, Alexandra MARTIN.

Absents excusés : Gaël BLANCHARD,
Procuration :
Secrétaire de séance : Alexandra MARTIN

Alexandra MARTIN est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire soumet au vote le PV de la séance du 17 septembre 2026 qui est adopté à l'unanimité.

2026 – 06 - 008 – Demande de subvention au titre de la DSIL concernant le renouvellement des menuiseries de la salle des fêtes

Rapporteur : Le Maire

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'effectuer une demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la DSIL et du Fonds vert concernant le projet de renouvellement des menuiseries de la salle des fêtes.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 15 287.00 € HT soit 18 344.40 € TTC, ces travaux seront inscrits au budget 2027 et pourront débutés à compter du 1er trimestre 2027.

PLAN DE FINANCEMENT

Renouvellement des menuiseries - salle des fêtes

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	**Montant HT**	**Subventions**	**Montants**
Menuiseries salle des fêtes	15 287.00 €	Etat - DSIL	6 114.80 €
		Fonds Vert	6 114.80 €
		Autofinancement	3 057.40 €
MONTANT TOTAL	**15 287,00 €**	**MONTANT TOTAL**	**15 287,00 €**

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20261106-2026060008-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention auprès de la préfecture au titre de la DSIL.

AUTORISE le Maire pour constituer le dossier de demande de subvention au titre du Fonds Vert.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.

VALIDE le plan prévisionnel présenté ci-dessus.

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 6 novembre 2026

La secrétaire, Alexandre MARTIN

Le Maire,
Jean-Yves VILLALON

